

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 6 février 2023 à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

**10.02** Questions

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Période de questions du public

Public question period

**10.03** Ordre du jour

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Que soit adopté l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

That be adopted the agenda of the borough council sitting.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 janvier 2023, à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular borough council meeting held on January 16, 2023, at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155001

Que soit adoptée une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre / Earth Hour, le samedi 25 mars 2023 à 20 h 30.

That be adopted a resolution supporting the request to participate in the growing movement of cities around the world that will invite their citizens to observe Earth Hour on Saturday, March 25, 2023 at 8:30 pm.

**15.02** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155002

Que soit proclamée la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des Journées de la persévérance scolaire, que soient exprimés unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant(e)s du réseau de l'éducation et que soit appuyée la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite ! » et que soient invités les élu(e)s à y participer.

That be proclaimed the week of February 13 to 17, 2023 as Days of academic perseverance, that unanimously and publicly be expressed solidarity and support for young people and for all those involved in the education network, and that be supported the 2023 Days of academic perseverance (DAP) campaign on the theme " The importance of the entourage - Our actions a + for their success!" and that be invited elected officials to participate.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936022

Octroi du contrat SP-2022-17 pour des services professionnels en urbanisme pour la réalisation d'un outil réglementaire « form-based code » pour le secteur du coeur identitaire - Îlot St-Jean dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2022-17 for professional services for the realization of a "form-based code" regulatory tool for the core identity sector - Îlot St-Jean in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

### 20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294001

Que le conseil accorde une contribution financière de 2 268.88 \$ pour l'année 2023, à l'organisme VertCité pour la gestion du programme de subventions de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Imputer cette somme à même le budget de fonctionnement 2023. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social soit autorisée à signer la convention au nom de l'arrondissement. Que la résolution du conseil d'arrondissement CA23 290007 adoptée le 16 janvier 2023 soit abrogée.

That the council grant a financial contribution in the amount of \$2,268.88 to VertCité for the management of the washable diapers grants program and sustainable feminine hygiene products program subsidies for the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro. THAT this contribution be paid from the 2023 operating budget. That Mrs. Louise Zampini, division head, Culture, Libraries and Social development, be authorized to sign the agreement on behalf of the Borough. That the Borough Council repeal the resolution number CA23 29 0007 adopted at the January 16, 2023 sitting.

### 20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224911007

Que soient versées des subventions provenant du budget de fonctionnement 2023 aux organismes à but non lucratif suivants pour la saison 2023 pour le montant indiqué en regard de chacun, totalisant 207 608 \$ :

Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions entre au nom de la Ville;

Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer les conventions au nom de la Ville.

That be granted subsidies from the 2023 operating budget to the following non-profit organizations for the season 2023 for the amount indicated for each, totalling \$207,608:

That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries and Social Development, be authorized to sign the agreements on behalf of the City;

That Mr. Jay-Sun Richard, head of division, Sports, Leisure and Installations, be authorized to sign the agreements on behalf of the City;

#### SPORTS ET LOISIRS

- Association aquatique Valleycrest	10 585 \$
- Association de basketball Brookwood de Pierrefonds	3 022 \$
- Association de hockey mineur de Pierrefonds inc.	12 000 \$
- Commission de ringuette de Pierrefonds	2 338 \$
- Association de soccer de Pierrefonds	12 000 \$
- Club de badminton Pierrefonds	744 \$
- Club de baseball de Pierrefonds inc.	8 655 \$
- Club de patinage des Deux-Rives	8 361 \$
- Club de patinage de vitesse de DDO	673 \$
- Les YMCA du Québec	9 708 \$
- Ligue de football North Shore inc.	3 685 \$
- Cadets de l'air Escadron 803	1 111 \$
- Cadets de l'air Escadron 830	1 182 \$
- Club d'athlétisme de l'Ouest de l'Île	603 \$
- Club de lutte olympique Riverdale	448 \$
- Fondation jeunes étoiles	2 694 \$
- Karaté-Do Pierrefonds-Roxboro	780 \$
- Scoutisme francophone de Pierrefonds-Roxboro inc.	827 \$
- Scoutisme des Apôtres de Montréal inc.	92 \$
- Association échecs et mathématiques	300 \$

#### LOISIRS AÎNES

- Club Roxboro 60 Plus	1 700 \$
------------------------	----------

## CULTURE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)	8 000 \$
- Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	8 000 \$
- Centre d'intégration Multiservices de l'Ouest-de-l'Île (CIMOI)	8 000 \$
- Cloverdale Multi-Ressources	8 000 \$
- Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île	8 000 \$
- Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est	8 000 \$
- Maison des jeunes de Pierrefonds	8 000 \$
- Overture with the Arts	5 000 \$
- Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'île	8 000 \$
- Services communautaires On Rock	8 000 \$
- AMCAL Family services	3 000 \$
- CALACS de l'Ouest-de-l'île	3 000 \$
- Centre de crise de l'Ouest-de-l'Île	3 000 \$
- Centre famille et ressources ADD\$	3 000 \$
- Corbeille de pain Lac St-Louis	3 000 \$
- Cumulus	3 000 \$
- Jeunesse sans limite (Centre La Corde)	3 000 \$
- Perspective communautaire en santé mentale (PCSM)	3 000 \$
- Projet communautaire de Pierrefonds (PCP)	3 000 \$
- Ricochet	3 000 \$
- West Island Association for the Intellectually Handicapped (WIAIH)	3 000 \$
- West Island Black Community Association (WIBCA)	3 000 \$
- West Island Mission	3 000 \$
- ABOVAS	300 \$
- Amis de la santé mentale (Banlieue Ouest)	300 \$
- Carrefour jeunesse-emploi de l'Ouest-de-l'Île	300 \$
- Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île	300 \$
- Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île	300 \$
- Ninna Vita	300 \$
- Parrainage civique de la banlieue Ouest	300 \$

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1238388001

Que soit approuvée, telles que soumises, la reddition financière au montant de 237 313,86 \$ pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2022 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022 au montant de 13 562,53 \$.

That be approved, as submitted, the accountability report in the amount \$237,313.86 for the period from November 26 to December 31, 2022, and the list of credit card payments for the period from December 1 to December 31, 2022, in the amount of \$13,562.53.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des travaux publics - 1233903001

Que soit affectée une somme maximale de 148 900 \$, taxes incluses, du fond réservé pour fins de parcs à l'année 2023 afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2023, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

That be appropriated a sum of \$148,900, taxes included, from the reserved fund destined for purposes of parks to the year 2023 in order to fund, retroactively to January 1, 2023, purchases for the planting of trees and plants on the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1226765005

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement CA29 0001-13 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'ajouter au chapitre 3, l'article 18 intitulé « Virement des crédits » et l'article 19 intitulé « Dispositions des biens ».

That be adopted as submitted by-law CA29 0001-13 amending by-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the borough of Pierrefonds-Roxboro in order to add to chapter 3 article 18 entitled "Transfer of Credits" and article 19 entitled "Disposal of Property".

**40.02 a)** Règlement – Avis de motion et adoption du premier projet de règlement

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0010-9 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire l'immobilisation d'un véhicule sur la chaussée aux endroits où la signalisation interdit l'arrêt.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0010-9 modifying by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order to prohibit the immobilization of a vehicle on the roadway at locations where signs prohibit the immobilization of a vehicle.

**40.02 b)** Règlement – Avis de motion et adoption du projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le projet de règlement CA29 0010-9 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire l'immobilisation d'un véhicule sur la chaussée aux endroits où la signalisation interdit l'arrêt.

That be adopted as submitted draft by-law CA29 0010-9 modifying by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order to prohibit the immobilization of a vehicle on the roadway at locations where signs prohibit the immobilization of a vehicle.

**40.03** Règlement - Adoption d'un second projet de règlement

CA Conseil d'arrondissement - 1223840006

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet de règlement CA29 0040-55 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires. Que soit publié un avis public sur le site Internet de l'arrondissement.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-55 amending zoning by-law CA29 0040 for the purpose of prohibiting the replacement of student residences and houses, houses for retired persons who are not self-sufficient and collective dwellings (h4) by another use of the housing family except by a social or community housing building. TO publish a public notice on the Borough's website.

**40.04** Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155020

Que soit adopté le règlement CA29 0040-56 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles. Qu' un avis public soit publié sur le site Internet de l'arrondissement.

That be adopted by-law CA29 0040-56 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various adjustments to the residential pool provisions. TO publish a public notice on the Borough's website.

**40.05 a)** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707020

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-57 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation multifamiliale (h3) » dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-57 modifying zoning by-law CA29 0040 for the purpose of adding the use "multi-family dwelling (h3)" in zone H2-3-176 as well as the related standards.

**40.05 b)** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-57 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation multifamiliale (h3) » dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent. QU'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-57 modifying zoning by-law CA29 0040 for the purpose of adding the use "multi-family dwelling (h3)" in zone H2-3-176 as well as the related standards. That a public consultation meeting be held in accordance with the law and for this purpose be published the requisite public notices.

*District(s) :* Cap-Saint-Jacques

**40.06** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707021

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-58 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521) » dans la zone C-4-280. Qu'un avis public soit publié sur le site Internet de l'arrondissement.

THAT be adopted as submitted by-law CA29 0040-58 modifying zoning by-law CA29 0040 for the purpose of adding the use "retail sale of tires, batteries and accessories (5521)" in the zone C-4-280. TO publish a public notice on the Borough's website.

*District(s) :* Cap-Saint-Jacques

**40.07** Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707022

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-59 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer l'usage « habitation multifamiliale (h3) » de la zone H1-4-239. Qu'un avis public soit publié sur le site Internet de l'arrondissement.

That be adopted as submitted by-law CA29 0040-59 modifying zoning by-law CA29 0040 to remove the "multi-family dwelling (h3)" use from zone H1-4-239. TO publish a public notice on the Borough's website.

*District(s) :* Cap-Saint-Jacques

**40.08** Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223840007

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-60 afin de reconduire les dispositions du règlement CA29 0040-34-1 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 29 0040 aux fins de modifier la définition de « Résidences de tourisme » et d'abroger la définition « Gîte touristique » au chapitre 3, terminologie, article 25, d'abroger le paragraphe 2 de l'article 71 et l'article 78 du chapitre 6 - Dispositions relatives aux usages additionnels et aux usages dépendants et de modifier la grille des spécifications de la zone H1-2-103-1. Qu'un avis public soit publié sur le site Internet de l'arrondissement.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-60 to renew the provisions of by-law CA29 0040-34-1 entitled “by-law amending zoning by-law number CA29 0040 for the purpose of modifying the definition of “Tourist Residences” and to repeal the definition of “Bed and Breakfast” in chapter 3, terminology, article 25, to repeal paragraph 2 of article 71 and article 78 of chapter 6 - Provisions relating to additional uses and dependent uses and to modify the schedule of uses and standards for zone H1-2-103-1. TO publish a public notice on the Borough’s website.

*District(s) :* Cap-Saint-Jacques

**40.09** Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155025

Que soit adopté le règlement CA29 0128-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire CA29 0128 limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de retirer l'obligation de fournir des cases de stationnement souterraines pour un nouveau bâtiment résidentiel lorsque de nouveaux stationnements ne sont pas prévus sur le site et de réduire la superficie minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de nouvelle construction d'une habitation collective h4. Qu'un avis public soit publié sur le site Internet de l'arrondissement.

That be adopted by-law CA29 0128-1 amending interim control by-law CA29 0128 limiting the uses, subdivision standards and outdoor parking standards in the Saint-Charles Boulevard sector of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to remove the obligation to provide underground parking spaces for a new residential building when new parking is not provided on the site and to reduce the minimum area of a lot within the framework of a project of new construction of a collective dwelling h4. TO publish a public notice on the Borough’s website.

**40.10** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707019

Que soit adoptée la résolution pour le PP-2022-002 visant à autoriser, aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées), sur le lot 1 899 480 du cadastre du Québec, l'implantation d'un bâtiment résidentiel de trois logements, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

That be adopted the resolution for PP-2022-002 to authorize, at 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projected) on lot 1 899 480, the construction of a 3-unit residential building and this, notwithstanding any provision to the contrary contained in zoning by-law CA29 0040.

*District(s) :* Bois-de-Liesse

**40.11** Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs - 1220207001

Que soient modifiés les règlements d'emprunt CA29 0015, CA29 0035, CA29 0038, CA29 0051, CA29 0052, CA29 0065 et CA29 0075 en remplaçant les montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne "Ville Emprunt (b)" de l'annexe A jointe au dossier. Que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés. Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

THAT borrowing by-laws CA29 0015, CA29 0035, CA29 0038, CA29 0051, CA29 0052, CA29 0065 and CA29 0075 be amended by replacing the amounts of the loan decreed by these by-laws by the amounts indicated under the column "City Borrowing (b)" in Appendix A attached to the file. That the Borough of Pierrefonds-Roxboro request the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation to cancel in its records the residual balances mentioned. That a certified copy of this resolution be forwarded to the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1232155001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre / Earth Hour, le samedi 25 mars 2023 à 20 h 30

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit d'un événement créé à Sydney, Australie, alors que le 31 mars 2007, plus de 2 000 000 de citoyens ont fermé leurs lumières pendant une heure en soirée. Ce geste a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voir les sommaires décisionnels numéros 1182155003, 1192155002, 1212155002 et 1222155002.

**DESCRIPTION**

Le samedi 25 mars 2023 à 20 h 30, la population de notre territoire et partout au Québec et au Canada sera à nouveau invitée à fermer les lumières pendant une heure. Ce geste se veut une déclaration en faveur de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques.

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement désire à nouveau appuyer cette démarche.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTREAL 2030**

Ce dossier est cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce geste a notamment réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques - Voir la grille en pièce jointe du présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-01-18

**IDENTIFICATION****Dossier # :1232155002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Proclamer la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des Journées de la persévérance scolaire, d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant(e)s du réseau de l'éducation et d'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite ! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire; et d'inviter les élu(e) s à y participer

**CONTENU****CONTEXTE**

Étant donné que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage -

Nos gestes un + pour leur réussite ! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

Étant donnée que les dernières années ont été difficiles et que l'année 2022-2023 l'est tout autant pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des intervenant(e)s du réseau de l'éducation;

Étant donné que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Étant donné que les élu(e)s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant(e) du réseau de l'éducation;

et que les élu(e)s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative: les élu(e)s s'engagent ! de Concertation Montréal;

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voir le sommaire décisionnel 1222155001.

## DESCRIPTION

Les élu(e)s municipaux de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaitent:

Proclamer la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des journées de la persévérance scolaire;

Exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant(e)s du réseau de l'éducation;

et appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite ! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire; et d'inviter les élu(e)s à y participer.

## JUSTIFICATION

Compte tenu que les dernières années scolaires ont été difficiles et que l'année 2022-2023 l'est tout autant pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des intervenant(e) du réseau de l'éducation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

***Non-applicabilité*** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une déclaration en lien avec la persévérance scolaire.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-01-30

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226936022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en urbanisme à BC2 Groupe Conseil Inc. pour la réalisation d'un outil réglementaire « form-based code » pour le secteur du coeur identitaire - Îlot St-Jean dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission, pour une somme de 70 243,98 \$, taxes incluses et autoriser l'affectation du Surplus au montant de 70 243,98 \$ - Appel d'offres public SP-2022-17 (trois (3) soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est entré dans une phase où les enjeux liés à la planification du futur sont en premier plan. La croissance de la population, les besoins grandissants en services et en installations, la cohabitation commerciale et résidentielle ainsi qu'une présence institutionnelle importante représentent un ensemble de facteurs à considérer avec justesse. L'arrivée du chantier du Réseau express métropolitain, non loin du territoire visé, met aussi en exergue l'attrait pour le développement d'un noyau de transport collectif diversifié à même le cœur identitaire de l'arrondissement, afin de faciliter l'utilisation du transport en commun et de favoriser le transit vers les stations du REM. En ajout à ces éléments contextuels, le décret de la ZIS (maintenant le régime transitoire), adopté en 2019, a freiné les possibilités de développement et de redéveloppement de certaines parties du secteur d'intervention de l'îlot St-Jean. Les restrictions gouvernementales imposées ont ajouté une contrainte majeure au déploiement d'une vision d'aménagement du cœur identitaire. La présence de nombreux terrains touchés par les crues représente une occasion de réorienter la planification du secteur afin de renforcer les connexions avec la rivière des Prairies et d'implanter un développement aligné sur la transition écologique, dans le respect des attributs et des contraintes du secteur.

Ainsi, depuis 2016, l'arrondissement a initié une réflexion afin de mieux définir le développement potentiel des différentes zones qui y sont présentes, définies désormais sous l'appellation Projet Connexion. Plusieurs étapes ont été franchies en ce sens, dont plus récemment l'adoption d'une vision stratégique (2020) et la traduction de cette dernière en un guide d'aménagement (2022).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 290 326** - Annuler le processus d'appel d'offres SP-2022-16 pour services professionnels pour le projet de la réalisation d'un outil réglementaire « form-based code » pour le secteur du coeur identitaire- Îlot St-Jean dans l'arrondissement de Pierrefonds-

Roxboro.

**CA19 290038** - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme BC2 Groupe Conseil inc., au montant forfaitaire de quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (92 193,97 \$) pour la rédaction du Plan directeur d'aménagement et de développement des parcs et des berges; autoriser l'appropriation du surplus pour payer cette somme.

**CA19 290154** - Accorder à la firme L'Atelier urbain inc. un contrat de services professionnels pour accompagner l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans sa démarche de vision stratégique 2019 à 2024 pour un montant total de 59 968,66 \$ (taxes incluses)

## DESCRIPTION

À cette étape du Projet Connexion, l'arrondissement souhaite se doter d'un outil réglementaire de type « form-based code » pour encadrer le développement de son secteur central.

Le contrat à octroyer comprend la prise en charge du processus de rédaction jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, la formation des employés ainsi qu'un accompagnement consultatif post-mandat sous forme de banque d'heures.

L'appel d'offres public SP-2022-17 a été lancé le 14 décembre 2022 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 17 janvier 2023, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Un (1) addenda a été publié :

- Le 20 décembre 2022 - Réponses aux questions des soumissionnaires

## JUSTIFICATION

Il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont remis une soumission. Les trois (3) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et de la qualification de l'offre de services professionnels, sans les honoraires - Enveloppe 1) et en deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - Enveloppe no 2). À la suite de la première étape d'évaluation, la soumission de Benjamin Gauthier a été rejetée, tel que mentionné à l'article 26 des instructions aux soumissionnaires, car son pointage intérimaire n'a pas atteint le minimum, soit 70 points.

<b>Soumissions reçues</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Autres (préciser) (taxes incluses)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
BC2 Groupe Conseil Inc.	83,1	16,81	70 243,98 \$		70 243,98 \$
L'Atelier Urbain Inc.	90,4	7,19	174 308,19 \$		174 308,19 \$
Benjamin Gauthier	64,2	n/a	n/a		
Dernière estimation réalisée			114 975 \$	- \$	114 975 \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)</b>					

(l'adjudicataire – l'estimation)	-44 731,2 \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)</b>	
((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100)	-38.9%

Les membres du comité de sélection, qui ont effectué l'analyse le 23 janvier 2023, recommandent de retenir l'offre de la firme BC2 Groupe Conseil Inc. pour les services professionnels relatifs à la réalisation d'un outil réglementaire «form-based code» pour le secteur du coeur identitaire - Îlot St-Jean dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les membres de BC2 Groupe Conseil Inc. ne sont pas inscrits sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet sera pris du surplus de l'arrondissement.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorités 2, 3, 5, 7, 8, 9, 11, 15, 17, 19 et 20), des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du mandat : 6 février 2023 (Conseil d'arrondissement)  
 Rencontre de démarrage et visite terrain: semaine du 13 février 23  
 Échéancier de réalisation: 20 février 23  
 Réglementation préliminaire: 24 avril 23  
 Réglementation finale: 7 août 23  
 Présentation au Conseil: 4 septembre 23  
 Adoption par le Conseil: 2 octobre 23

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Louis Tremblay, directeur - Développement du territoire et études techniques, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal le vendredi 27 janvier 2023.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-01-24

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et  
études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1231294001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de deux mille deux cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-huit sous (2268.88 \$) pour l'année 2023, à l'organisme VertCité pour la gestion du programme de subventions de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Imputer cette somme à même le budget de fonctionnement 2023. Autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social à signer la convention au nom de l'Arrondissement. Abroger la résolution du conseil d'arrondissement CA23 290007 adoptée le 16 janvier 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en place des actions concrètes, en lien avec les orientations et les objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise et du plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro confie à l'organisme VertCité la gestion du programme écologique de subventions de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables pour encourager les familles et les citoyennes de l'Arrondissement à réduire la quantité d'ordures ménagères.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 29 0040:** d'accorder une contribution financière de 4 500 \$ à VertCité pour la gestion du programme de subventions de couches lavables et du programme des produits d'hygiène féminine durables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; d'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville; que cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2022.

**CA21 290026:** d'accorder une contribution financière de 4 500 \$ à VertCité pour la gestion du programme de subventions de couches lavables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; d'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville; que cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2021.

**CA20 29 0026** : d'accorder une contribution financière de 4 500 \$ à VertCité pour la gestion du programme de subventions de couches lavables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; d'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville; que cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2020.

## **DESCRIPTION**

Des subventions d'une valeur maximale de 100 \$ chacune seront offertes aux citoyens qui participent au programme de subvention de couches lavables pour bébés ainsi que des subventions ayant une valeur minimum de 30 \$ et un maximum de 100 \$ chacune seront offertes aux citoyennes qui participent au programme de produits d'hygiène féminine durables et au programme pilote de produits d'hygiène personnelle durables.

L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro subventionnait jusqu'à un maximum de 4 500 \$, qui se traduiront en 45 subventions de 100 \$ chacune, pour 2022. Sur reddition de compte en janvier 2023, l'organisme nous informe qu'il a dépensé 2 268.88 \$ donc il leur reste un montant de 2231.12 \$. L'Arrondissement leur versera la somme de 2268.88 \$ pour 2023 avec un ajustement possible en cours d'année.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro met de l'avant le projet de subvention destiné aux familles de l'arrondissement en collaboration avec l'organisme VertCité et à même le programme de l'éco-quartier de Pierrefonds-Roxboro, pour encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés et de produits d'hygiène féminine durables. Cette année, comme projet pilote, l'arrondissement souhaite encourager l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables afin de réduire la quantité d'ordures ménagères en offrant des subventions. Du mois de janvier au mois de décembre 2022, trois (3) familles ont bénéficié de la subvention suite à l'achat de couches lavables pour bébés et quatre (4) personnes ont bénéficié de la subvention suite à l'achat de produits d'hygiène féminine durables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser le versement d'une contribution financière à l'organisme VertCité au montant de 2268.88 \$, numéro de fournisseur SIMON: 316671  
Imputer cette somme à même la clé comptable SIMON 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000 du budget de fonctionnement 2023.

## **MONTRÉAL 2030**

*Contribution : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le programme de subvention pour l'utilisation de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables sont des programmes offerts aux citoyens qui font ce choix écologique et qui répondent adéquatement à certains critères bien spécifiques. Il est mis en place dans le cadre de la politique familiale de Montréal et du Plan de développement durable de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna VALENTE  
conseiller(ère) en développement  
communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Louise ZAMPINI  
c/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

Le : 2023-01-20

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1224911007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions des organismes de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2023 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de deux cent sept mille six cent huit dollars (207 608 \$) incluant toutes taxes comprises si applicable, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2023 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Louise Zampini, Chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social et monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de la "Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL)", des contributions financières sont versées annuellement à des organismes reconnus afin d'assurer un soutien aux organismes sportifs, loisirs, culturels et communautaires œuvrant sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro et offrant des services aux résidents.

Afin de bien encadrer le partenariat entre l'Arrondissement et les organismes, en plus de permettre le déploiement d'une programmation de qualité, des conventions sont émises pour chacun des organismes en fonction du contexte et des enjeux de l'Arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1224911001 - Résolution CA22 290041 : Approuver les conventions des organismes de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2022 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (187 399,00\$) incluant toutes taxes comprises si applicable, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2022 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Louise Zampini, Chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social à

signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

GDD 1214911007 - Résolution CA22 29011 : Reconnaître les organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son adoption.

GDD 1204911012 - Résolution CA21 29004: Approuver les conventions des organismes sportifs et de loisirs pour l'année 2021 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de soixante-cinq mille et cinquante dollars (65 050 \$) incluant toutes taxes comprises si applicable, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2021 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

## DESCRIPTION

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) vise l'instauration d'un processus formel de reconnaissance et de soutien des OBNL qui œuvrent sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro. L'Arrondissement reconnaît la contribution et l'expertise des OBNL sur son territoire.

La convention entre la Ville et l'organisme est un contrat par lequel la Ville s'engage à soutenir, par une contribution (financière, ou en biens, ou en services) un OBNL, notamment pour le soutien dans la réalisation de sa mission. De son côté, l'organisme s'engage à utiliser la contribution financière tel qu'indiqué dans la convention, de plus, des mécanismes de reddition de comptes et des modalités de versements de la contribution financière sont prévus, dans le but de s'assurer que l'OBNL utilise la contribution conformément à l'entente avec la ville.

## JUSTIFICATION

Le montant recommandé pour chaque organisme reconnu, varie selon les critères suivants:

### **Sport, loisir actif, loisir social, plein air et scientifique, loisir culturel, loisir aîné et culture:**

- le nombre de participants de moins de 18 ans ou 50 ans et plus, résidents dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- l'enveloppe budgétaire totale prévue pour les subventions aux organismes sportifs, de loisirs et culturel pour l'année 2023;
- la catégorie dans laquelle s'inscrit l'organisme reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL;
- mécanismes d'évaluation appréciative tel que prévu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL.

**Développement social:**

- le nombre et le pourcentage de citoyens de Pierrefonds-Roxboro qui utilise les services de l'organisme;
- l'enveloppe budgétaire totale prévue pour les subventions aux organismes communautaires reconnus pour l'année 2023;
- la catégorie dans laquelle s'inscrit l'organisme selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL;
- mécanismes d'évaluation appréciative tel que prévu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL.

Les organismes reconnus indiqués au tableau ci-dessous sont ceux qui offrent des services aux citoyens pour l'année 2023.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La DCSLDS disposera, à même son budget de fonctionnement des fonds nécessaires pour assumer la subvention au montant de 207 608 \$ à accorder à l'ensemble des organismes mentionnés au tableau ci-dessous.

Organismes Sports et Loisirs	Catégorie	Clés comptables	Montant recommandé 2023
Association aquatique Valleycrest	A	303104 07001 61900 016490	\$10,585
Association de basketball Brookwood de Pierrefonds		303104 07001 61900 016490	\$3,022
Association de hockey mineur de Pierrefonds Inc.		303104 07001 61900 016490	\$12,000
Commission de ringuette de Pierrefonds		303104 07001 61900 016490	\$2,338
Association de soccer de Pierrefonds		303104 07001 61900 016490	\$12,000
Club de Badminton Pierrefonds		303104 07001 61900 016490	\$744
Club de Baseball de Pierrefonds Inc.		303104 07001 61900 016490	\$8,655
Club de patinage des Deux-Rives		303104 07001 61900 016490	\$8,361
Club de patinage de vitesse de DDO		303104 07001 61900 016490	\$673
Les YMCA du Québec		303104 07001 61900 016490	\$9,708
Ligue de Football North Shore Inc.		303104 07001 61900 016490	\$3,685
Cadets de l'air Escadron 803		303104 07001 61900 016490	\$1,111
Cadets de l'air Escadron 830		303104 07001 61900 016490	\$1,182
Club d'athlétisme de l'Ouest de l'Île		303104 07001 61900 016490	\$603

Club de lutte olympique Riverdale	B	303104 07001 61900 016490	\$448
Fondation jeunes étoiles		303104 07001 61900 016490	\$2,694
Karaté-Do Pierrefonds-Roxboro		303104 07001 61900 016490	\$780
Scoutisme francophone de Pierrefonds-Roxboro Inc.		303104 07001 61900 016490	\$827
Scoutisme des Apôtres de Montréal Inc.		303104 07001 61900 016490	\$92
Association échec et mathématiques	C	303104 07001 61900 016490	\$300
<b>Total Sports et Loisirs</b>			<b>\$79,808</b>
<b>Organismes Loisirs Aînés</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Clés comptables</b>	<b>Montant recommandé 2023</b>
Club Roxboro 60 Plus	B	303104 07001 61900 016490	\$1,700
<b>Total Loisirs Aînés</b>			<b>\$1,700</b>
<b>TOTAL POUR SPORTS LOISIRS &amp; INSTALLATIONS</b>			<b>\$81,508</b>
<b>Organismes Culture et développement social</b>	<b>Catégorie</b>		<b>Montant recommandé 2023</b>
Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI)	A	303124 05803 61900 016491	\$8,000
Carrefour des 6 - 12 ans de Pierrefonds-Est		303124 05803 61900 016491	\$8,000
Centre d'intégration Multiservices de l'Ouest de l'Île (C.I.M.O.I.)		303124 05803 61900 016491	\$8,000
Cloverdale Multi-Ressources		303124 05803 61900 016491	\$8,000
Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île		303124 05803 61900 016491	\$8,000
Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est		303124 05803 61900 016491	\$8,000
Maison des jeunes de Pierrefonds		303124 05803 61900 016491	\$8,000
Overture with the Arts		303104 07001 61900 016491	\$5,000
Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île		303124 05803 61900 016491	\$8,000
Services communautaires On Rock		303124 05803 61900 016491	\$8,000
AMCAL Family services		303124 05803 61900 016491	\$3,000
CALACS de l'Ouest-de-l'Île		303124 05803 61900 016491	\$3,000
Centre Bienvenu		303125 05803 61900 016491	\$3,000
Centre de crise de l'Ouest-de-l'Île		303124 05803 61900 016491	\$3,000
Centre de répit Angelman	303125 05803 61900 016491	\$3,000	

Centre famille et Ressources ADD	B	303124 05803 61900 016491	\$3,000	
Corbeille de pain Lac-St-Louis		303124 05803 61900 016491	\$3,000	
Cumulus		303124 05803 61900 016491	\$3,000	
Jeunesse sans limite (Centre La Corde)		303125 05803 61900 016491	\$3,000	
Perspective communautaire en santé mentale (PCSM)		303124 05803 61900 016491	\$3,000	
Projet communautaire de Pierrefonds (PCP)		303124 05803 61900 016491	\$3,000	
Ricochet		303124 05803 61900 016491	\$3,000	
Ruée vers l'art		303104 07001 61900 016491	\$2,000	
West Island Association for the Intellectually Handicapped (WIAIH)		303124 05803 61900 016491	\$3,000	
West Island Black Community Association (WIBCA)		303124 05803 61900 016491	\$3,000	
West Island Mission		303124 05803 61900 016491	\$3,000	
ABOVAS		C	303124 05803 61900 016491	\$300
Amis de la santé mentale (Banlieue Ouest)			303124 05803 61900 016491	\$300
Carrefour jeunesse-emploi de l'Ouest-de- l'Île	303124 05803 61900 016491		\$300	
Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île	303124 05803 61900 016491		\$300	
Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île	303124 05803 61900 016491		\$300	
Ninna Vita	303124 05803 61900 016491		\$300	
Parrainage civique de la banlieue Ouest	303124 05803 61900 016491		\$300	
<b>Total Culture et développement social</b>			\$126,100	
<b>Total DCLSDS</b>		<b>\$207,608</b>		

2420 0010000 303104 07001 61900 016490 : Direction DCSLDS - Loisirs et culture - Contribution autres organismes - Organismes sportifs et récréatifs

2420 0010000 303124 05803 61900 016491 : Direction DCSLDS - Développement social - Contribution autres organismes - Autres organismes général

2420 0010000 303123 07251 61900 016491 : Direction DCSLDS - Activités culturelles musées et centres d'exposition - Contribution autres organismes - Autres organismes général

## **MONTRÉAL 2030**

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y

intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aide financière versée aux organismes permet de les soutenir dans la réalisation de leurs activités et contribue à alléger les dépenses des organismes en matière de fonctionnement (salaires, encadrement, formation des bénévoles) afin qu'ils puissent assurer l'accessibilité de leurs services aux citoyens. Elle contribue également à soutenir les dépenses relatives à l'implication et au rayonnement des organismes dans le milieu (représentation, concertation, mobilisation), ainsi que celles liées à la vie associative. Cette contribution en est une à la mission venant ainsi contribuer à la pérennité des organismes.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Tout organisme reconnu sous la Politique sera tenue de respecter et assurer la mise en place des différentes mesures émises en lien avec la Covid-19 par tous les paliers gouvernementaux et la Santé Publique.

La Ville reconnaît que la réalisation des activités de l'organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19, afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'organisme. Toute demande ayant pour objet de réviser les modalités de réalisation des activités en cohérence avec la mission de l'organisme devra être soumise à la Ville pour approbation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de ces activités est assurée par chacun des organismes inscrits au programme, par le biais de la promotion sur les différents réseaux sociaux, les différentes publications et par le biais des associations régionales. Ces informations sont également inscrites sur le site internet de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans la revue municipale «Vivre à Pierrefonds» et les babillards électroniques aux moments opportuns.

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, annexé à la convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature des conventions

-Accorder les subventions

-Évaluation continue de la programmation

-Évaluation de la programmation en lien avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro  
Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-21

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

**IDENTIFICATION****Dossier # :1238388001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition financière pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de décembre.  
Rapport couvrant la période du 26 novembre au 31 décembre 2022 qui totalise la somme de 237 313,86 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 décembre pour un montant de 13 562.53 \$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2023-01-12

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Sebastien GAGNON  
Directeur des services administratifs  
**Tél :** 514-626-5498  
**Approuvé le :** 2023-01-18

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1233903001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter une dépense maximale de 148 900 \$ taxes incluses au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2023, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte de nombreux espaces naturels, dont 5 grands parcs nature, 80 parcs de voisinage et un grand nombre de terrains verts adjacents à ses bâtiments.

L'entretien, le maintien et l'amélioration de ces espaces se traduit par l'acquisition d'un grand nombre d'arbres et de végétaux annuellement.

La plantation de ces arbres et végétaux sera effectuée au cours de l'année 2023 sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1229357006 - CA22 290266 - 4 octobre 2022 -Affecter une dépense maximale de 34 607,48 \$, taxes incluses, au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement en 2022.

1223903006 - CA22 290188 - 11 juillet 2022 - Autoriser l'appropriation à même les Fonds réservés pour fins de parcs, une somme de 50 000 \$ taxes incluses, pour divers projets de parcs à compléter au cours de l'année 2022.

1229357003 - CA22 29 0111 - 4 avril 2022- Autoriser une dépense de 23 023,74 \$, taxes incluses, à Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc pour l'achat de supports à vélos dans les parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et ce, payable à même les Fonds réservés pour fins de parcs.

1224902001 - CA22 290074 - 7 mars 2022 - Affecter une dépense maximale de 138 000 \$ taxes incluses au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2022, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement

1206983002 / CA21 290029 - Affecter une somme maximale de 80 000 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2021, des achats d'arbres et de végétaux à planter sur le

territoire de l'arrondissement

1206983001 / CA20 290215 - Affecter une somme maximale de 80 000 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2020, des achats d'arbres et de végétaux à planter sur le territoire de l'arrondissement

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objet d'affecter une somme maximale de 148 900 \$, taxes incluses, au Fonds réservés pour fin de parcs afin de financer les achats d'arbres et de végétaux de notre arrondissement pour l'année en cour, détaillée comme suit:

1. Fourniture arbres printemps 2022: 27 300 \$ avant taxes + 30% prévisionnel en 2023 = **35 506,42 \$** avant taxes
- 2, Plantations automne 2022: 30 800 \$ avant taxes + 30 % prévisionnel en 2023 = **40 000 \$** avant taxes.
3. Commandes de fleurs et fournitures (terre de plantation) prévisionnels en 2023 = **54 000 \$** avant taxes.

Le règlement #17-055, entré en vigueur le 19 juin 2017, entraîne l'obligation pour un propriétaire d'un terrain vacant ou bâti de faire une contribution en argent ou en terrain ne pouvant excéder 10 % de la superficie ou de la valeur du terrain lorsqu'il veut obtenir un permis pour lotir un terrain ou bien y construire ou y transformer un bâtiment principal.

Les contributions amassées au fil des ans doivent être utilisées pour :

- Acquérir ou aménager des terrains pour en faire des parcs locaux;
- Acquérir des terrains pour protéger des milieux naturels;
- Acheter des végétaux, comme des arbres, et les planter sur les propriétés municipales;
- Construire des bâtiments dont la fonction est inhérente à l'utilisation ou au maintien d'un parc local, d'un terrain de jeux ou d'un espace naturel (ex. chalet de parc)

## **JUSTIFICATION**

Les investissements dans le maintien des espaces naturels, ainsi que dans la plantation d'arbres et végétaux, contribuent à offrir aux citoyens un milieu de vie de plus grande qualité, en plus de contribuer au verdissement du territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme maximale de 148 900 \$, taxes incluses, demandée au conseil de notre arrondissement permettra d'assumer les achats d'arbres et végétaux et leur aménagement au cours de l'année 2023.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 concernant les engagements en changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus du présent dossier entraînerait un impact financier important pour les opérations horticoles de notre arrondissement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nickolas GAGNON  
chef(fe) de division - voirie et parcs en  
arrondissement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-24

Andrea SZABO  
c/s voirie << arr.stle & pierrefonds  
En délégation de Stéphane Beaudoin,  
directeur Travaux publics du 20 au 31 janvier  
2023.

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226765005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement CA 290001-13 modifiant le règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés numéro CA29 0001 afin d'apporter des précisions sur les virements des crédits et la disposition des biens désuets

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1226765005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement CA 290001-13 modifiant le règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés numéro CA29 0001 afin d'apporter des précisions sur les virements des crédits et la disposition des biens désuets

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel a pour objet l'adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA29 0001) pour ajouter des dispositions relatives virements des crédits non récurrents au budget de fonctionnement et des dispositions sur la dispositions des biens désuets de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement a pour objet d'ajouter les articles 18 et 19 au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Pierrefonds- Roxboro sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA29001). Le libellé de ces articles serait le suivant:  
18. L'autorisation d'effectuer un virement de crédits non récurrent au budget de fonctionnement, à l'exception de la rémunération, est déléguée :

1<sup>o</sup> au fonctionnaire de niveau 1, lorsque le virement de crédits est fait d'une direction à une autre ;

2<sup>o</sup> au fonctionnaire de niveau 2 concerné, lorsque le virement de crédits est fait à l'intérieur d'une même direction;

3<sup>o</sup> au fonctionnaire de niveau 3 concerné, lorsque le virement de crédits est fait à l'intérieur d'une même division;

4<sup>o</sup> au fonctionnaire de niveau 4 concerné, lorsque le virement de crédits est fait à l'intérieur

d'une même section.

L'autorisation d'effectuer un virement de crédits non récurrent au budget de fonctionnement qui concerne la rémunération est déléguée au fonctionnaire de niveau 1, sur recommandation du directeur des Services administratifs.

19. La disposition, à titre gratuit, d'un bien de l'arrondissement étant désuet, ayant dépassé sa durée de vie utile, étant devenu hors d'usage ou étant inutilisé, conformément aux directives sur la disposition des biens de la Ville, à un organisme à but non lucratif, est déléguée au directeur d'arrondissement, selon la délégation de celui-ci.

#### **JUSTIFICATION**

L'ajout de ces nouvelles dispositions au Règlement vise à apporter une précision aux virements de crédits non récurrents au budget de fonctionnement, à l'exception de la rémunération, effectués par les fonctionnaires.

Le deuxième ajout vise la disposition à titre gratuit, d'un bien de l'arrondissement étant désuet.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 16 novembre 2023

Adoption du règlement : 6 février 2023

Avis public de promulgation sera publié le : 15 février 2023

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-09

Jean-Sebastien GAGNON  
Directeur des services administratifs

**IDENTIFICATION****Dossier # :1236765001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0010-9 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire l'immobilisation d'un véhicule sur la chaussée aux endroits où la signalisation interdit l'arrêt

**CONTENU****CONTEXTE**

Cet amendement au règlement CA29 0010, Nuisances et bon ordre, est dans l'intérêt des citoyens de Pierrefonds-Roxboro afin de réglementer les arrêts sur la chaussée là où la réglementation l'interdit, notamment en zone scolaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption du règlement original (CA29 0010) : 11 février 2007

**DESCRIPTION**

Ce projet de règlement apporte des précisions concernant l'immobilisation d'un véhicule sur la chaussée notamment aux endroits où la signalisation interdit l'arrêt.

**JUSTIFICATION**

L'objectif de cet amendement est d'assurer la sécurité des usagers de la route notamment en zone scolaire dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise en vigueur de ce nouveau règlement n'entraîne pas de dépense directe.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt, présentation et avis motion : 6 février 2023

Adoption du projet de règlement: 6 mars 2023

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Jean-Sebastien GAGNON  
Directeur des services administratifs

Le : 2023-01-31

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223840006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins d'adopter un projet de règlement visant à interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223840006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins d'adopter un projet de règlement visant à interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223840006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins d'adopter un projet de règlement visant à interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

**CONTENU****CONTEXTE**

De nombreux projets de transformation d'immeubles participent à une modification importante des typologies résidentielles offertes, ainsi qu'à la mutation rapide de la morphologie urbaine historique de différents quartiers montréalais. Il est notamment observé la transformation de résidence à vocation particulière en logement régulier.

Dans ce contexte, l'arrondissement envisage de nouvelles modifications réglementaires et souhaite interdire temporairement le remplacement des habitations collectives de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

Le conseil d'arrondissement peut décréter une telle interdiction (effet de gel) en adoptant un avis de motion conformément à l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c. A-19.1).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est proposé de donner un avis de motion annonçant que sera adopté un règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro afin d'interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, Maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) habitations collectives de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

En matière d'urbanisme, l'avis de motion peut être donné en tout temps, avant comme après le dépôt d'un projet de règlement. Il ne requiert pas la publication d'un avis public ni d'un affichage. Dès la présentation de cet avis de motion, aucun nouveau plan de construction,

de transformation ou d'occupation ne pourra être approuvé ni aucune nouvelle demande de permis ou certificat accordés si cela a pour effet de permettre le remplacement d'une habitation collective de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

## JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner cet avis de motion afin d'éviter que des résidences et maisons d'étudiants, Maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) ne soient remplacées par des immeubles résidentiels locatifs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTRÉAL 2030

#### **Solidarité, équité et inclusion**

**Priorité 7 :** La protection des habitations collectives de soins et de services permet de répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.

#### Quartier

**Priorité 19 :** La protection des habitations collectives de soins et de services contribuent à offrir des milieux de vie diversifié, sécuritaire et de qualité.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-09-14

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et  
études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229155020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-56 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles et les bains publics.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229155020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-56 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles et les bains publics.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229155020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-56 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles et les bains publics.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-56 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles et les bains publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Le règlement prévoit les modifications suivantes:

- Révision de la définition de piscine;
- Ajout d'une définition de « piscine creusée ou semi-creusée », d'une définition de « piscine démontable » et d'une définition de « piscine hors terre »
- Abrogation des dispositions reprenant les normes dictées par le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (règlement provincial S-3.1.02).
- Abrogation des dispositions reprenant les normes dictées par le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics* (règlement provincial B-1.1).

**JUSTIFICATION**

Le règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encadre les normes et les spécifications relatives au développement et à l'occupation du territoire. Les modifications proposées dans ce projet de règlement mettent à jour les normes sur les piscines résidentielles en évitant de reprendre l'entièreté des dispositions contenues dans le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles. Les modifications proposées orientent le lecteur à consulter le règlement provincial en vigueur, permettant à l'arrondissement d'être agile advenant que le règlement provincial soit modifié à court terme.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **MONTRÉAL 2030**

**Non-applicabilité** : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.*

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt, présentation et avis motion : 7 novembre 2022  
Adoption du premier projet de règlement: 7 novembre 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valerie FAUVEL-BENOIT  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
Chef de division Urbanisme, permis et construction

Le : 2022-08-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228707020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-57 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent

**CONTENU****CONTEXTE**

C'est dans le cadre d'une demande pour reconstruire un bâtiment incendié au 16740, boulevard de Pierrefonds, que nous avons réalisé que l'usage habitation multifamiliale n'est plus autorisé dans la zone H2-3-176 alors qu'il y a également 8 autres bâtiments multifamiliaux dans la zone.

Selon nos archives:

- Un plan d'ensemble montrant la construction de 9 bâtiments multifamiliaux sur les lots 185-320 à 185-324 et 186-237 à 186-324 a été approuvé par le Conseil le 1<sup>er</sup> octobre 1986 (résolution #86-637);
- Un permis de construction #86-697 a été émis le 3 décembre 1986 pour une nouvelle construction de 8 logements sur 2 étages plus un sous-sol au 16740, boulevard de Pierrefonds;
- Le règlement de zonage #832 à l'époque autorisait le groupe d'habitation «H4 : habitation multifamiliale isolée de 4 à 8 logements et de 2 étages (incluant logements au sous-sol)». Il s'agissait de la zone «RD» au plan de zonage;
- Suite aux refontes réglementaires, le règlement de zonage #832 a été remplacé par le #1047 en 1990 puis en 2010 par le CA29 0040.
- L'usage «habitation multifamiliale» autorisé dans le règlement #832 aurait dû être reconduit dans les règlements #1047 et CA29 0040.

Le règlement de zonage CA29 0040 n'autorise pas l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H2-3-176.

Il est donc proposer de modifier de l'annexe A du règlement de zonage (grille des spécifications H2-3-176). Cette modification vise à ajouter l'usage «habitation multifamiliale

(h3)» ainsi que des normes de lotissements et de zonage afin que puisse être reconstruit le bâtiment incendié.

Le projet de règlement est assujéti à la procédure d'approbation référendaire.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

### **DESCRIPTION**

Le bâtiment au 16740, boulevard de Pierrefonds est composé de 8 logements sur 2 étages plus un sous-sol. Les dimensions du lot 1 070 532 sont: largeur = 22,92 m, profondeur =45,29 m et la superficie =1 087,91 m<sup>2</sup>

Le règlement de zonage CA2900 40 n'autorise pas l'usage habitation multifamiliale (4 logements et plus) dans la zone H2-3-176.

De plus selon l'article 350 du règlement de zonage CA29 0040 : « Les droits acquis à un usage dérogatoire protégé par droits acquis sont éteints si cet usage a été abandonné, a cessé ou a été interrompu, ou si l'équipement ou les installations nécessaires à l'exercice de cet usage ont été enlevés sans être remplacés ou remis en place pendant une période de 12 mois consécutifs pour un usage faisant partie de la catégorie « Vente au détail et services (c1) » et de 6 mois consécutifs pour les autres catégories d'usages. »; L'incendie a eu lieu il y a plus d'un an.

Le projet de règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage, soit la grille des spécifications H2-3-176. Cette modification vise à ajouter l'usage «habitation multifamiliale (h3)» ainsi que des normes de lotissements et de zonage.

### **JUSTIFICATION**

Constats - Règlement de zonage en vigueur:

- Les usages autorisés à la grille H2-3-178 sont : l'habitation unifamiliale contiguë et l'habitation bifamiliale et trifamiliale isolée et jumelée;
- 2 des 3 types de structure proposés à la grille H2-3-178 ne sont pas compatibles avec le cadre bâti. Impossible de construire en contiguë en raison des bâtiments isolés avec fenêtres sur les murs latéraux et présence d'allées véhiculaires communes menant à l'aire de stationnement en cour arrière. La largeur du lot 1 070 532 (16740, boulevard de Pierrefonds) n'est pas suffisante pour permettre la subdivision du lot pour un bâtiment de type jumelée;
- Il reste donc un bifamiliale ou trifamiliale isolé qui serait autorisé mais pas compatible avec le plan d'ensemble approuvée en 1986 pour les 9 bâtiments multifamiliaux;
- Il est donc proposé de modifier la grille H2-3-178 afin d'ajouter les normes qui étaient en vigueur au moment de la construction du projet afin de conserver l'unité du projet tel qu'approuvé au plan d'ensemble.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en

changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution CA : 6 février 2023

Assemblée publique de consultation : février-mars 2023

Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution : mars-avril 2023

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : avril 2023

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : mai 2023

Certificat de conformité : juin-juillet 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

Le : 2022-10-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228707021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-58 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521)» dans la zone C-4-280

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228707021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-58 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521)» dans la zone C-4-280

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228707021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-58 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521)» dans la zone C-4-280

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 4884-4900, boulevard Saint-Jean a déposé une demande de modification au règlement de zonage visant à permettre l'implantation d'un nouveau commerce qui offrira la vente au détail de batteries et d'accessoires. C'est dans la cadre d'une demande de rénovation du bâtiment et de réaménagement du terrain en 2020 que les propriétaires du bâtiment avaient demandé une première modification de zonage afin d'accueillir des nouveaux locataires dont les activités sont: la réparation de vitres et de pare-brises d'automobile et de location de véhicules.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 12 octobre 2022**

Considérant que les membres du Comité sont favorables à permettre l'usage «Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires» dans la zone C-4-280;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation citoyenne tenue du 9 septembre au 10 octobre 2022;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de modification au règlement de zonage numéro CA29 0040 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires » dans la zone C-4-280, ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Recommandée à l'unanimité.

-----  
**Numéro de dossier :** 1203050001

Règlement modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter à la grille de spécifications de la zone C-4-280, les usages « Service de réparation de vitres et de remplacement de pare-brises (6419) » et « Service de location d'automobile (6353) ».

## DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage plus précisément la grille des spécifications suivante : C-4-280 : ajout de l'usage «vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521)» dans la catégorie d'usage C3b

## JUSTIFICATION

L'ajout de cet usage est complémentaire aux usages « concessionnaire de voiture » existants et aux usages ajoutés en 2020 « Service de réparation de vitres et de remplacement de pare-brises (6419) » et « Service de location d'automobile (6353) ».

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution CA : 7 novembre 2022

Assemblée publique de consultation : novembre-décembre 2022

Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution : janvier 2023

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier 2023

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : février 2023

Certificat de conformité : mars-avril 2023

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

### ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-20

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228707022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-59 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer l'usage «habitation multifamiliale (h3)» de la zone H1-4-239

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228707022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-59 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer l'usage «habitation multifamiliale (h3)» de la zone H1-4-239

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228707022

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-59 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer l'usage «habitation multifamiliale (h3)» de la zone H1-4-239

**CONTENU****CONTEXTE**

Il est proposé de retirer l'usage «habitation multifamiliale (h3)» de la zone H1-4-239 puisque lors de la refonte du règlement de zonage numéro 1047, il s'est glissé une erreur dans la grille des spécifications de cette zone.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La zone H1-4-239 du règlement CA2900 40 présentement en vigueur était auparavant identifié au plan de zonage du règlement numéro 1047 zone «RA».

Dans cette zone «RA» seuls les usages suivants étaient autorisés:

- Unifamiliale isolée, 1 ou 2 étages (H1-1)
- Unifamiliale jumelée, 1 ou 2 étages (H1-2)

Lors de la refonte réglementaire seuls ces usages auraient dû être autorisés dans la zone renommée H1-4-239. Il n'y a eu aucune modification au niveau des limites de la zone.

**JUSTIFICATION**

Actuellement, les usages de type habitation unifamiliale isolée et jumelée sont autorisés dans la zone H1-4-239 ainsi que l'usage de type habitation multifamiliale isolée et jumelée (4 logements et plus).

Le cadre bâti actuel est composé essentiellement de bâtiments résidentiels unifamiliaux. Il est important de noter que lors de cette refonte, l'intention n'était pas de densifier ce secteur mais bien de conserver les usages autorisés au règlement 1047 afin de préserver la qualité de vie des résidents.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution CA : 7 novembre 2022  
Assemblée publique de consultation : novembre-décembre 2022  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution : janvier 2023  
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier 2023  
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : février 2023  
Certificat de conformité : mars-avril 2023

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY

**ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL

Le : 2022-10-25

Conseiller en aménagement

c/d urb.permis & inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223840007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0040-60 afin de reconduire les dispositions du règlement CA29 0040-34-1 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 29 0040 aux fins de modifier la définition de « RÉSIDENCES DE TOURISME » et d'abroger la définition « GÎTE TOURISTIQUE » au chapitre 3, terminologie, article 25, d'abroger le paragraphe 2 de l'article 71 et l'article 78 du chapitre 6 - Dispositions relatives aux usages additionnels et aux usages dépendants et de modifier la grille des spécifications de la zone H1-2-103-1.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1223840007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0040-60 afin de reconduire les dispositions du règlement CA29 0040-34-1 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 29 0040 aux fins de modifier la définition de « RÉSIDENCES DE TOURISME » et d'abroger la définition « GÎTE TOURISTIQUE » au chapitre 3, terminologie, article 25, d'abroger le paragraphe 2 de l'article 71 et l'article 78 du chapitre 6 - Dispositions relatives aux usages additionnels et aux usages dépendants et de modifier la grille des spécifications de la zone H1-2-103-1.

**CONTENU****CONTEXTE****LÉGISLATION QUÉBÉCOISE**

Actuellement, pour faire la location d'hébergement de courte durée (ERP) , il faut détenir une attestation de classification et un numéro d'établissement émis par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) que ce soit pour une résidence principale ou secondaire.

L'hébergement de courte durée signifie une durée de 31 jours ou moins.

La législation de Québec sur l'hébergement de courte durée des résidences principales entre en vigueur le 25 mars 2023. Cela signifie que les citoyens pourront faire la location à courte durée de leur résidence principale sans autre formalité (mis à part l'attestation de la CITQ). Les règlements municipaux allant à l'encontre de ce principe tomberont.

Après mars 2023, les municipalités pourront continuer de réglementer les résidences secondaires. Si elles souhaitent réglementer les résidences principales, elles devront passer par un processus référendaires (art. 21.1 Loi sur les établissements d'hébergement touristique).

**RÉGLEMENTATION MONTRÉLAISE**

À Montréal, ce sont les arrondissements qui ont les compétences de réglementer en matière de zonage et d'usages conditionnels.

**POSITIONNEMENT ET ACTIONS À POSER**

L'impact pourrait être plus important que nous le percevons dans le contexte de la pénurie de logements.

Du point de vue de la perception citoyenne, le fait de ne pas avoir réglementer dans nos arrondissements met le parti en situation de vulnérabilité sur les enjeux de location

d'hébergement de courte durée et la crise du logement. L'Arrondissement s'expose à la critique citoyenne de ne poser aucune action pour contrer l'explosion d'immeubles locatifs à court terme (moins de 31 jours) sur leur territoire.

Une municipalité peut néanmoins limiter le nombre d'ERP

Tenue d'un registre est obligatoire.

Nombre de signatures requises pour la tenue d'un référendum est réduit de moitié par rapport au processus habituel.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption et entrée en vigueur du règlement CA29 0040-34-1 en 2018

## **DESCRIPTION**

Le projet de règlement consiste à reconduire les dispositions du règlement CA29 0040-34-1 qui consiste à ne permettre l'hébergement de courte durée que dans la zone H1-2-103-1.

## **JUSTIFICATION**

À défaut d'adopter ce projet de règlement, la location d'hébergement de courte durée serait permise sur tout le territoire. Toute réglementation d'urbanisme en vigueur avant le 25 mars 2021 qui a pour effet d'interdire l'exploitation d'un ERP devient inopérante à partir du 25 mars 2023.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités Montréal 2030 suivantes :

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Suite à l'entre en vigueur du règlement, une communication sur le site WEB de l'arrondissement informera clairement les citoyens des zones dans lesquelles les ERP sont interdits sur leur territoire, le cas échéant. Cela permettra d'éviter qu'un propriétaire d'ERP se retrouve en situation d'infraction à la réglementation municipale sans le savoir.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2022 Dépôt du projet de règlement, Adoption avis de motion

Février: Consultation publique

Mars 2023 Adoption du règlement, Début du processus référendaire

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-12-13

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études techniques

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études techniques

**Tél :** 514 626-5103

**Approuvé le :** 2022-12-13

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229155025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0128-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0128 afin de retirer l'obligation de fournir des cases de stationnement souterraines pour un nouveau bâtiment résidentiel lorsque de nouveaux stationnements ne sont pas prévus sur le site et de réduire la superficie minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de nouvelle construction d'une habitation collective h4.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229155025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0128-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0128 afin de retirer l'obligation de fournir des cases de stationnement souterraines pour un nouveau bâtiment résidentiel lorsque de nouveaux stationnements ne sont pas prévus sur le site et de réduire la superficie minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de nouvelle construction d'une habitation collective h4.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est la proie d'une pression de développement depuis l'annonce de l'arrivée d'une station REM à Kirkland. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaitant initier une requalification urbaine du boulevard Saint-Charles comme porte d'accueil de l'arrondissement et comme milieu de vie dynamique et intégré à son contexte environnant, le *Règlement de contrôle intérimaire limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0128* a été adopté le 4 octobre 2021.

Ce dernier encadre les pratiques et dicte les règles additionnelles à respecter pour l'aménagement de projets à l'intérieur du périmètre du futur PPU du boulevard Saint-Charles. Avec le temps, certaines règles doivent être revues afin de s'ajuster à la réalité et au contexte qui évoluent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

[4 octobre 2021 - Résolution CA21 29 238 - GDD 1219155002 : Adopter un règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme \(PPU\) projeté du boulevard Saint-Charles](#)

2 août 2021- Résolution CA21 29 0195 - GDD 1212640001 : Adopter une résolution de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) projeté du boulevard Saint-Charles

29 juin 2015 - Résolution: CA15 29 0185 - GDD 1152155012 : Adoption du Plan stratégique 2015-2018

## **DESCRIPTION**

Actuellement, le règlement de contrôle intérimaire du secteur du boulevard Saint-Charles comprend des dispositions strictes s'appliquant à l'ensemble des usages. Toutefois, cela ne prend pas en compte la réalité particulière des groupes communautaires qui doivent composer avec des contraintes temporelles importantes afin de ne pas perdre les subventions affiliées à leur projet par les différentes instances gouvernementales. Pour ces groupes, le non respect des échéanciers mène au retrait des subventions et à l'avortement de leurs projets, pourtant essentiels pour la continuation de leurs activités. Les modifications proposées visent à créer un assouplissement des règles d'application du règlement de contrôle intérimaire en ce qui a trait aux cases de stationnement sur site et à la superficie minimale des terrains.

## **JUSTIFICATION**

Les groupes communautaires désirant entamer des projets aux abords du boulevard Saint-Charles sont limités dans le temps par les contraintes imposées par leurs bailleurs de fonds. Le but des modifications proposées est d'offrir une certaine souplesse pour ces groupes, tout en gardant un contrôle strict des usages pouvant être autorisés dans l'aire d'application du RCI du boulevard Saint-Charles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités Montréal 2030 suivantes :

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable
9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les modifications proposées donneront la possibilité aux groupes communautaires de déposer des projets en conformité avec le cadre réglementaire.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt, présentation et avis motion : 5 décembre 2022  
Adoption du projet de règlement: 5 décembre 2022

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valerie FAUVEL-BENOIT  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-11-16

Stephane QUESNEL  
Chef de division Urbanisme, permis et  
construction

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228707019**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 3 logements sur le lot 1 899 480, situé aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées) et d'établir les normes d'implantation s'y rattachant.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1228707019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 3 logements sur le lot 1 899 480, situé aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées) et d'établir les normes d'implantation s'y rattachant.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel trifamilial de 2 étages comprenant 3 logements sur le lot 1 899 480.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage (CA29 0040) dont l'usage qui n'est pas autorisé à la grille de spécifications de la zone H1-8-452. Le projet est assujéti à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045).

Le terrain est situé dans la zone H1-8-452 qui autorise la classe d'usage résidentielle h1-unifamiliale (isolée et jumelée) et l'usage spécifique «152 : habitation pour groupes organisés».

Le projet particulier est assujéti à la procédure d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 7 septembre 2022**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser un projet de construction résidentiel de type «Habitation trifamiliale (h2)» ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Recommandée à l'unanimité.

Les membres du Comité suggèrent de revoir la forme de l'allée véhiculaire afin qu'elle soit plus fluide.

-----  
-----  
**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 6 juillet 2022**

Considérant que les membres du Comité sont favorable à permettre l'usage « H2 Résidentiel » dans la zone H1-8-452;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation citoyenne tenue du 17 mars au 16 avril 2022;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de reporter la demande de projet particulier de construction (PPCMOI) puisqu'il est souhaitable que les éléments suivants du projet soient retravaillés afin d'assurer une meilleure intégration:

- L'allée d'accès doit respecter la largeur maximale autorisée de 6,5m;
- L'aménagement de la cour avant doit respecter la proportion minimale de 50% d'espace gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux;
- Les matériaux de revêtement extérieur proposés doivent être conformes à la réglementation.

Reportée à l'unanimité

---

### **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 23 juin 2022**

Le projet est présenté pour la deuxième fois au comité d'architecture. Le comité est favorable aux modifications apportées au projet.

---

### **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 20 mai 2022**

Il s'agit d'un projet particulier de construction (PPCMOI) afin de démolir une habitation unifamiliale construite en 1953 afin d'y construire un bâtiment résidentiel de 3 logements.

Les commentaires du comité sont les suivants :

- Vérifications au niveau du Code de construction (entre autres, issues, sens des portes, façade de rayonnement) ;
- Conserver l'arbre en cour avant ;
- Il est suggéré d'utiliser une brique au lieu de la pierre afin de simplifier la proposition ;
- Le plan d'intégration avec les voisins est requis pour la présentation au CCU et doit être à l'échelle
- Le 3D doit inclure l'aménagement paysager proposé et les cases de stationnement.

À réviser.

La division de l'urbanisme, permis et inspections invite le requérant à valider les informations suivantes :

- Revoir les matériaux de revêtement extérieur des élévations selon les modalités de l'article 262 et 250 du règlement de zonage CA29 0040;
- Le plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre doit être coordonné avec les plans architecturaux et comporter les informations indiquées à l'article 20 3° a) du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'un projet visant à démolir la maison unifamiliale isolée construite en 1953 afin d'y

construire un bâtiment résidentiels de 2 étages comprenant 3 logements locatifs.

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme.

- Secteur d'affectation résidentielle
- Secteur de densité (18-05), les bâtiments de 1 à 3 étages hors sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen sont autorisés.

Le projet est situé dans la zone résidentielle H1-8-452 du Règlement de zonage (CA29 0040). Les dérogations sont les suivantes :

- Grille des usages et normes - Annexe "A": l'usage habitation trifamiliale (h2) n'est pas autorisé. Toutes les normes sont à prévoir au PPCMOI (usage, normes de lotissement et de zonage);
- Article 262 2° : 2 portes de garages simples sont proposées alors que seul une porte simple ou une porte double sont autorisées.

En vertu du règlement CA29 0045, les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.
- 10° favorisation de l'accessibilité universelle au projet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès

## JUSTIFICATION

.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Consultation citoyenne – Plateforme Cocoriko : 17 mars au 16 avril 2022  
Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 9 septembre 2022  
Adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution CA : 7 novembre 2022  
Affichage sur le terrain et avis public : novembre 2022  
Assemblée publique de consultation : novembre-décembre 2022  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution : janvier 2023  
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier 2023  
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : février 2023  
Certificat de conformité : mars-avril 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

Le : 2022-10-20

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études

techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1220207001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annulation des soldes résiduaire des règlements d'emprunt CA29 0015, CA29 0035, CA29 0038, CA29 0051, CA29 0052, CA29 0065 et CA29 0075 tel que détaillé à l'annexe A jointe au présent sommaire décisionnel

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que la réfection routière, les travaux de réaménagement des parcs, les rénovations des bâtiments administratifs, culturels et de loisirs. Certains de ces règlements, qui ont été utilisés en partie ou en totalité et pour lequel il reste des soldes résiduels, doivent être fermés car ces projets sont terminés.

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que les règlements d'emprunt identifiés dans ce sommaire ne sont plus requis.

Cette fermeture des règlements d'emprunt permettra d'annuler les soldes résiduels à ces règlements d'emprunt et de mettre à jour le registre des soldes de règlements d'emprunt à financer relatifs à notre arrondissement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA29 0015 - Règlement autorisant un emprunt de 2 485 000 \$ pour l'aménagement de parcs et espaces verts de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (résolution # CA07 29 0330)

CA29 0035 - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'accessoires pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (résolution # CA10 29 0031)

CA29 0038 - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain, de signalisation et d'éléments décoratifs dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (résolution # CA10 29 0034)

CA29 0051 - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des rues et des travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (résolution # CA11 29 0015)

CA29 0052 - Règlement autorisant un emprunt de 1 630 000 \$ pour l'achat d'équipement, d'accessoires, de véhicules, de machines et d'outillage pour l'arrondissement de Pierrefonds-

Roxboro (résolution # CA11 29 0016)

CA29 0065 - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat d'équipement, d'accessoires, de véhicules, de machines et d'outillage pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (résolution # CA13 29 0061)

CA29 0075 - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat d'équipement, d'accessoires, de véhicules, de machines et d'outillage pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (résolution # CA14 29 0128)

## **DESCRIPTION**

L'annexe en pièce jointe indique, par règlement d'emprunt, le montant autorisé de l'emprunt, le montant de la dépense réelle et le montant réellement emprunté ainsi que le solde non contracté du montant de chaque emprunt qui ne peut être utilisé à d'autres fins et qui ne devrait plus apparaître dans le registre du Ministère.

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier est requis afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de procéder à la mise à jour de leur registre. En vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes et malgré toute disposition inconciliable, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge du contribuable. Le greffier doit transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation copie de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le présent dossier est également conforme à la procédure établie par le Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation intitulée " Annuler un solde résiduaire ".

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La fermeture des règlements d'emprunt mentionnés dans ce dossier décisionnel n'aura pas d'impacts financiers.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il concerne une demande d'annulation des soldes résiduels des règlements d'emprunt obsolètes. Cependant il s'inscrit dans une démarche de rationalisation des processus de gestion de l'adoption, de l'usage et de la fermeture des règlements d'emprunt.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la résolution et de l'annexe des Règlements à fermer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux règles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).  
À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie DAGENAIS, Service des finances  
Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Marie DAGENAIS, 19 janvier 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghizlane KOULILA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan BRUNET  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

Le : 2023-01-19